

## Actualité

# Mouvement social

## Un signe d'espoir, des questions d'avenir

L'objet de ce texte n'est pas de faire un bilan du mouvement social sur les retraites. Cela demande plus de recul. À partir d'une expérience d'une dizaine d'années au plus près du dossier des retraites<sup>1</sup>, on abordera le rapport du syndicalisme au politique, les questions en partie nouvelles posées par la dimension citoyenne du mouvement et l'unité du salariat, et la question de la prochaine réforme des retraites. En quoi le mouvement social a-t-il révélé une évolution du rapport du syndical au politique, sans prendre pour autant de position normative sur ce qui doit être ? Cette évolution sans qu'elle soit recherchée par les acteurs syndicaux est apparue comme un fait, qui exprime à la fois la potentialité du mouvement et ses limites. Elle concerne à la fois le rapport à l'État et la dimension citoyenne du mouvement.

Contrairement à ce qui s'est passé en 1993 et 2003, Nicolas Sarkozy s'est engagé dans une stratégie de pure confrontation avec les syndicats, sans ouvrir la moindre négociation. Le gouvernement a choisi d'agir sur les bornes d'âge, et non par le seul allongement de la durée de cotisa-

DANIEL RALLET  
Ancien membre du Conseil  
d'orientation des retraites au titre  
de la FSU

*Dans cette rubrique, nous donnons  
la parole « à chaud » à des acteurs  
de l'actualité sociale, politique,  
économique*

tion. Il s'est attaqué ainsi à une conquête sociale symbolique, l'État imposant brutalement aux salariés de partir plus tard en retraite tout en organisant la baisse de leurs pensions. Du coup, il renonce à se retrancher derrière le « libre choix » qui accompagnait jusqu'ici l'allongement de la durée de cotisation : la responsabilité de la baisse des pensions revient donc à ceux qui ne « veulent » pas « travailler plus longtemps », bien qu'ils « vivent plus longtemps ». C'est une stratégie bien plus radicale, qui rappelle celle de David Cameron à propos de la politique d'austérité sans précédent mise en œuvre en Grande-Bretagne : il présente son gouvernement comme celui « *de nouveaux radicaux déchirant le vieux système* »<sup>2</sup>.

1. Daniel Rallet a été responsable des questions de retraite à la FSU, qu'il a représentée au Conseil d'orientation des retraites (COR) de 2004 à 2008.

2. Voir *Presseurop*, <http://www.presseurop.eu/fr/content/news-brief-cover/355101-revolutionnaire-david-cameron>.

On devine dans ce choix la volonté de se présenter à l'élection présidentielle de 2012 en rassemblant la droite et l'extrême droite. L'idée est aussi d'afficher pour les marchés financiers et la Commission européenne des signes clairs d'une réduction des dépenses publiques. Le recul de l'âge de la retraite procure en effet des économies immédiates et a le mérite d'être facilement interprétable dans la course entre pays européens vers la retraite à 70 ans. Mais ce choix a aussi pour conséquence de vider la démocratie sociale de tout contenu, la notion même de « partenaires sociaux » perdant son sens. Pour Pierre Rosanvallon, cela délégitime aussi le « syndicalisme d'accompagnement » de la CFDT, auquel il est très attaché. Ce qui le rend inhabituellement critique<sup>3</sup>.

L'attitude du gouvernement est cohérente avec l'objectif de démantèlement de l'État social. Cette stratégie est donc non seulement radicale, mais durable. Malgré l'ampleur du mouvement, Sarkozy a maintenu jusqu'au bout son choix, le justifiant par la supériorité du fait électoral sur la démocratie sociale. Les quelques concessions faites ont été si minces que, contrairement à ce qui s'était passé en 2003, aucun syndicat n'a cédé à la tentation.

### **La démocratie sociale vidée de son contenu**

Ce coup de force s'inscrit dans une évolution plus ancienne et aura des conséquences sur l'avenir même de la démoc-

ratie sociale. On la voit mal renaître à travers une négociation sur l'emploi des jeunes et des seniors<sup>4</sup>, alors que le gouvernement se refuse à contraindre les entreprises et qu'il réduit les dépenses budgétaires pour les contrats dont bénéficient les jeunes. Le syndicalisme a donc cessé d'être un « partenaire social ». L'attitude de l'État, mais aussi l'opinion qui a largement soutenu le mouvement, l'ont investi de fait d'un rôle d'opposant politique. Ce qui a déplacé l'enjeu de la négociation d'une réforme sociale vers le pouvoir lui-même ! Cette opposition frontale, ajoutée à la conscience diffuse que dans cette bataille un choix de société était en jeu, explique la pression en faveur de l'unité au sein du mouvement. Aucun membre de l'intersyndicale n'y a échappé. Mais du coup l'intersyndicale a été mise dans une situation impossible : le prix d'une victoire sur les retraites était le départ du gouvernement et du président. Elle ne pouvait que refuser de s'engager dans cette voie, considérant que ce n'était pas son rôle et aussi parce que l'unité n'y aurait pas résisté.

### **Un mouvement social à la recherche de sa force**

Pourquoi cette (relative) retenue du mouvement social alors que beaucoup de manifestants pensaient qu'il suffirait de peu de choses pour, sinon renverser le pouvoir, en tout cas le mettre plus sérieusement en difficulté ? On peut interroger les stratégies syndicales, discuter de l'incapacité à bloquer le pays comme en 1995 malgré des leviers efficaces (cette

3. E. Plenel, F. Bonnet, S. Bourmeau, « Pierre Rosanvallon: «L'échec du sarkozysme, la panne de la gauche », *Médiapart*, 17 Septembre 2010. Voir : <http://www.mediapart.fr/journal/culture-idees/170910/pierre-rosanvallon-lechec-du-sarkozysme-la-panne-de-la-gauche>

4. C'est la proposition faite par François Chérèque (CFDT) à Laurence Parisot (Medef), qui l'a acceptée en direct à la télévision. « Mots croisés », *France 2*, 25 octobre 2010.

fois-ci, davantage dans les raffineries que dans les transports), de l'affaiblissement de la capacité d'action du syndicalisme en raison des mutations économiques et sociales, de la disparition de fait du droit de grève pour un grand nombre de salariés du privé, des lois sur le service minimum, sur le pouvoir d'achat et la crise, facteurs limitatifs de la grève, de la mobilisation importante mais non décisive du secteur public. Mais il y a peut-être une raison plus profonde, qui tient à une certaine lucidité de celles et ceux qui se sont engagés dans le mouvement sur l'état réel de ce qu'on pourrait appeler « le camp du peuple ». Il n'est guère flamboyant et ressemble bien davantage à un champ de ruines.

Il ne s'agit pas seulement des rapports de forces. Depuis des années, l'utopie et le collectif disparaissent dans la matrice de la concurrence et de l'asservissement de la société à la logique des intérêts particuliers. La société est en miettes. Pour s'opposer à la radicalité du projet du gouvernement, il aurait fallu pouvoir opposer la radicalité du « nous », d'une unité qui, chacun le sait, n'est pas là. On ne part pas à l'assaut sans armes, en l'occurrence sans unité, sans forces rassemblées, sans projets débattus, sans stratégies. La grève générale suppose cette question résolue, ou du moins suffisamment en débat pour qu'elle se transforme en levier.

Ce qui fait que dans ce mouvement, où ce n'étaient pas toujours les mêmes qui manifestaient en semaine ou le samedi, voire d'un samedi à l'autre, où la grève est restée prudente, malgré les appels à la grève reconductible, où le blocage des carburants était plus un message qu'une volonté de paralysie, on a pu avoir l'impression qu'il s'agissait davantage de se retrouver ensemble, de rechercher la confiance et l'unité, d'être mobiles dans

une guérilla de l'espoir, c'est-à-dire de vivre un commencement.

Ce qui fait une différence par rapport à 1995 et 2003. Il s'agissait alors de mouvements défensifs, menés essentiellement par le secteur public. Le « tous ensemble » de 1995 était certes un progrès par rapport à l'effondrement moral et politique des années 1980, mais la « grève par procuration », malgré son efficacité, indiquait aussi les limites du mouvement. Celui de 2003 les a confirmées puisque la défaite, pour l'essentiel, s'explique par le coin que le pouvoir a réussi à enfoncer entre le public et le privé.

Aujourd'hui, nous sommes dans une autre phase : la crise du capitalisme dont on ne voit encore que les prémices impose de repenser le modèle social (et plus seulement de défendre l'ancien) et de le faire à partir d'une unité à reconstruire. En ce sens, le mouvement de 2010 peut être interprété comme un moment du passage de la défensive à l'offensive, même si celle-ci n'est qu'embryonnaire. D'où sans doute le sentiment diffus que la défaite par rapport à l'objectif – empêcher la réforme gouvernementale –, ne se traduit pas par l'abatement et le sentiment d'impuissance comme en 2003, que d'autres combats, y compris sur les retraites, sont à venir, comme le montre le débat déjà esquissé sur une « autre réforme ».

## **Le syndical et le politique**

Analyser le rapport du syndicalisme au politique dans la société française d'aujourd'hui pose la question du rapport des deux champs à la société réelle, à la fois pour porter les questions qui l'agitent et représenter les forces en mouvement. En 1995 était apparu un fort clivage entre la gauche de gouvernement et une partie du mouvement

social qui avait paralysé le pays. Aujourd'hui, il a été souvent remarqué que la gauche de gouvernement a non seulement perdu le lien avec la société mais aussi la capacité à produire des idées en mesure d'affronter le défi de la grande crise dans laquelle nous nous trouvons. D'où la question : le changement viendra-t-il de ce qui se joue sur la scène politique ou des idées qui travaillent le monde social et qui peuvent devenir des forces matérielles en s'imposant au politique ?

Le mouvement récent a montré, entre autres choses, que dans la société s'expérimentent des processus divers, qui peuvent être le ferment d'une pensée renouvelée sur les alternatives. L'enjeu des prochaines années sera de donner une portée politique à cette activité et cette créativité sociales. Ce qui passe par la recherche d'un langage et d'un cadre explicatif. Les syndicats qui se couperaient des forces vives de la société, des batailles d'idées et de ces processus nouveaux n'aurait plus guère d'avenir<sup>5</sup>. C'est ce qui explique que la CFDT ait été très active dans le mouvement et qu'elle y soit restée. Mais le « syndicalisme protestataire », que la CGT, la FSU ou Solidaires sont censés incarner, ne peut pas non plus se contenter d'être au cœur de la protestation. Il a aussi ce travail de réflexion à faire, en se gardant de la tentation de s'enfermer dans ses « logiciels » traditionnels.

Ce mouvement a eu en effet une dimension citoyenne forte car on n'y a

pas participé seulement pour les retraites, mais aussi pour les libertés publiques, pour la démocratie, pour le droit des jeunes et des femmes à une juste place dans la société, contre les délocalisations et les fermetures d'usines, le démantèlement des services publics, la précarisation des conditions de vie et de travail, contre le mépris des élites pour « ces manifestants qui ne comprennent rien » (dans le meilleur des cas, c'est par déficit pédagogique des entrepreneurs de réformes) ou pour ces « jeunes qui à 20 ans se mobilisent pour leurs retraites », contre les médias qui manipulent l'information, contre le président, et surtout contre les inégalités et l'injustice.

Certes le « nous », dans son sens plein, reste à construire, mais le slogan « je lutte des classes » indique bien que la subjectivité individuelle s'émancipe de la chape de plomb qui était tombée sur chacun, et c'est déjà une très bonne nouvelle. Le caractère déterminé, coloré, enthousiaste des manifestations a témoigné de ce nouvel élan. Si les manifestants étaient nombreux à venir sur la base de collectifs en grève, beaucoup d'autres sont venus en tant qu'individus voulant exprimer leur révolte et leur aspiration à une autre société.

Les syndicats ont bénéficié d'un haut niveau de confiance, leur unité a été un facteur important qui a joué sur l'opinion (« si les syndicats d'habitude si divisés sont et restent unis, c'est qu'il se passe quelque chose d'important »). L'attitude fermée du pouvoir a étalé le conflit dans le temps, ce qui a paradoxalement permis une maturation des débats, de la prise de conscience, la réforme devenant le sujet de la rue et des repas de familles.

La crise a été un élément nouveau qui a modifié radicalement le débat et fragilisé la position du pouvoir. Depuis

5. La nouveauté de la période est aussi dans le fait que ceux qui ont historiquement théorisé cette distinction entre les formes de syndicalisme, pour en général discréditer le « syndicalisme protestataire », remettent eux aussi l'ouvrage sur le métier. Voir l'interview de Pierre Rosanvallon, déjà citée.

1990, la stratégie des gouvernements étaient d'opposer les salariés les uns aux autres sur question des retraites (le public contre le privé, les salariés contre les indépendants, les générations entre elles, etc.). Elle s'appuyait par ailleurs sur la « contrainte démographique » (dont l'intérêt pour le pouvoir est de supprimer tout débat politique sur les choix). Là, un élément fédérateur nouveau est apparu : « nous ne voulons pas payer leur crise ». Le « nous » est cette fois subjectivement constitué. Ce qui met le doigt sur la question des choix politiques : « ils ont sauvé les banques, pas les retraites ».

### **Le syndicalisme confronté à l'unité du salariat**

Le syndicalisme n'a pas été seul dans ce combat, le mouvement associatif s'est mobilisé, des partis politiques également. Mais il est seul à avoir été directement confronté au problème de l'unité du salariat. La réforme de 2010 affecte tous les salariés de façon homogène. C'est le premier facteur d'injustice. En effet, elle reporte l'âge d'ouverture du droit à la retraite pour tous, même si elle affecte de façon différenciée les catégories d'âge, de qualification, ou les secteurs. Mais les salariés aux carrières longues, aux métiers souvent pénibles, vont devoir travailler deux ans de plus sans accroître leurs droits à pension s'ils ont une carrière pleine à 60 ans. Cela en dit long sur le mépris dans lequel ces travailleurs sont tenus par le pouvoir.

Mais les inégalités concernent tout autant les carrières courtes, discontinues, à temps partiel. Les intéressés ont déjà été plus particulièrement victimes des réformes de 1993 et de 2003. Pour celle de 2010, l'allongement de la durée

de cotisation, l'effet de la décote et son amplification par le recul de l'âge où elle cesse d'agir à 67 ans, le calcul du salaire de référence sur les 25 meilleures années dans le privé sont des mécanismes dévastateurs pour les intéressé-e-s.

Trois « catégories », qui peuvent se recouper, sont principalement concernées : les femmes, les jeunes, les salariés précaires.

Les femmes, car contrairement à ce qui a souvent été dit au cours du mouvement, les inégalités de pension entre hommes et femmes ne sont pas que le reflet du marché du travail. Les réformes des retraites ont pénalisé plus particulièrement les femmes, notamment celle de 1993 dans le privé. Dans la fonction publique, l'État a défavorisé les femmes fonctionnaires en supprimant pour l'essentiel les majorations pour enfants. La réforme de 2010 ne déroge pas à cette règle.

En disant « on n'aura pas de retraites », les plus jeunes générations ont bien compris que l'impact des réformes sera maximum pour elles, démentant le cynique argument gouvernemental de la réforme « pour sauver les retraites des générations futures ». Les jeunes générations entrent plus tardivement dans la vie professionnelle, tant à cause de l'allongement des études qu'en raison des difficultés d'insertion dans l'emploi. Une étude de la DREES (2009) montre qu'à l'âge de 30 ans, la retraite de la génération née en 1974 est déjà compromise : à cet âge, 75 % des hommes et 85 % des femmes sont certains de ne pouvoir atteindre la durée requise pour le taux plein (40 ans « seulement » dans cette étude). C'est un phénomène générationnel car cette entrée plus tardive concerne aussi bien les moins diplômés que les plus diplômés.

Par ailleurs, il est clair que les salariés qui ont connu le chômage, la précarité, le temps partiel de façon récurrente auront de faibles retraites, d'autant que les réformes les pénalisent davantage. C'est le dossier explosif des années à venir.

## Le véritable enjeu

Ce qui est en question, ce ne sont pas des évolutions démographiques, mais l'explosion de la norme du salariat sur laquelle ont été fondés les régimes de retraite : une carrière pleine et continue à temps plein. Ces salariés sont devenus minoritaires.

Le syndicalisme peut-il alors se contenter de défendre le noyau des salariés les plus stables ou doit-il aussi s'emparer de la défense de catégories qui ne sont plus aux marges du salariat mais à son centre ? Le beau livre de Florence Aubenas<sup>6</sup> montre que les précaires ne vivent plus dans le même monde. L'employé dont la femme de ménage nettoie le bureau lui apparaît comme un zombie vivant sur une autre planète.

Aujourd'hui, il y a une sorte de division du travail entre les syndicats et les associations de « sans ». Elle est problématique. Si on veut transformer l'essai du mouvement social, cela se jouera sur des questions concrètes. La question des précaires et des femmes doit être « internalisée » par le syndicalisme. De ce point de vue, la forme prise récemment par la lutte des travailleurs sans papiers constitue un exemple important de combat allant dans le sens de l'unité du salariat.

## Face à un projet de société radical

Du mouvement est sortie l'idée qu'il fallait une autre réforme des retraites. Elle est juste mais ambiguë : pourquoi faudrait-il une « réforme » des retraites ? Dire que le mouvement a gagné la bataille de l'opinion est réel, mais fragile. Dans les sondages, on voit que l'opinion reste sous l'influence du fatalisme, économique ou démographique (« on ne peut pas faire autrement »). Pour répondre à la question, il faut en poser deux autres.

La première concerne le financement des retraites dans un contexte de vieillissement démographique. Elle est relativement simple : accepte-t-on le retour de la paupérisation des retraités et des personnes âgées ou décide-t-on de consacrer plus de ressources aux régimes de retraite pour garantir le niveau de vie des retraités comparé à celui des actifs ? La discussion sur les modalités des systèmes de retraite est seconde par rapport à cette question. Par exemple la Suède et la France ont entrepris des réformes différentes, mais qui aboutissent au même résultat : la baisse du taux de remplacement est supérieure à 20%. Il faut donc consacrer des ressources aux retraites si on veut éviter l'appauvrissement des retraités. Or celui-ci est en marche : on ne peut ignorer qu'à elles seules les réformes de 1993 et 2003 vont entraîner une baisse importante du niveau de vie relatif des retraités par rapport aux actifs, de l'ordre de 30 % selon le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (en supposant le maintien du mode actuel de calcul des points dans les régimes complémentaires du privé). La réforme de 2010 va aggraver et accélérer le processus.

Cela nous amène à la seconde question : la baisse programmée des pensions est-elle la conséquence malheureuse des

6. Florence Aubenas, *Le quai de Ouistreham*, 2010, Paris, éditions de l'Olivier. Voir aussi « Reportage en précarité », entretien avec Florence Aubenas, *Savoir/Agir*, n°12, juin 2010.



réformes en cours, à laquelle on pourrait remédier en « travaillant plus longtemps », ou est-ce leur objectif principal ? Cette question est fondamentale : peut-on continuer à ignorer qu'il y a à travers le démantèlement de l'État social, dont les retraites ne sont qu'un élément, un projet de société radicalement différent ? Sa mise en place est déjà relativement avancée sans que pour autant on ait atteint le point de non-retour.

Le succès du thème de la répartition des richesses dans le mouvement montre que la question est posée. C'est nécessaire, mais pas suffisant. En effet, l'enjeu principal, pour l'ensemble de la protection sociale et des services publics, est le type de solidarité recherché. S'agissant des retraites, le système par points et encore davantage le système des comptes notionnels sont fondés sur un renforcement du caractère contributif des régimes<sup>7</sup> et de l'idéologie du choix personnel (qui peut aller jusqu'à la disparition de la norme sociale d'âge de la retraite) : je reçois ce que j'ai versé préalablement. Les systèmes contributifs purs n'ont aucune dimension de solidarité. Les systèmes à points et en comptes notionnels sont générateurs d'incertitude (on parle de systèmes à cotisations définies) puisqu'on sait ce qu'on verse mais on ne sait pas ce qu'on touchera en retraite, aucun taux de remplacement n'étant garanti. Mais on ne peut oublier que ces évolutions sont déjà à l'œuvre dans les régimes actuels : les variables changent à chaque réforme,

de sorte qu'il est impossible de se projeter dans le temps, et le caractère contributif s'est renforcé comme on l'a montré avec le sort fait aux carrières courtes.

La question des retraites en cache donc quelques autres. L'objectif est-il de construire une société où la protection contre les risques sociaux devient une affaire individuelle, fondée sur la propriété pour les classes aisées (ce programme du retour de la rente est déjà très avancé) avec de larges fractions des classes populaires rejetées dans l'assistance, les classes moyennes étant partagées entre l'illusion de la propriété et la précarisation de leur condition ? Une société dans laquelle la solidarité ne serait que le masque de l'assistance et non le support de droits permettant de se construire, de se tourner vers les autres et d'agir avec eux ? Un système de retraites qui serait divisé en deux mondes séparés, celui du monde « contributif », accompagné d'un complément de capitalisation, qui regrouperait les éléments les plus stables de la société, et celui de l'assistanat ? Ce dernier serait condamné à devenir un régime de plus en plus pauvre car soutenu seulement par les pauvres, tandis que le régime contributif orienté à la baisse par les politiques libérales et l'appétit des capitaux qui lorgnent le marché de l'épargne-retraite serait menacé d'éclatement par la désertion des classes moyennes supérieures préférant, grâce aux politiques fiscales, tenter l'aventure de la propriété financière ou immobilière génératrice de rentes. ■

7. Est contributif ce qui correspond à une cotisation.

La pension correspondante n'est que le revenu différé de ces cotisations préalables. Les bonifications pour enfants par exemple donnent lieu à « validation » sans qu'il y ait eu cotisation. Elles sont non contributives et donnent droit à une part de pension ne correspondant à aucune cotisation préalable et relevant donc de la solidarité.